



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

# Rapport d'évaluation de la licence



Langues étrangères appliquées

de l'Université Sorbonne Nouvelle -  
Paris 3

Vague D – 2014-2018

Campagne d'évaluation 2012-2013



agence d'évaluation de la recherche  
et de l'enseignement supérieur

Section des Formations et des diplômes

Le Président de l'AERES

**Didier Houssin**

Section des Formations  
et des diplômes

Le Directeur

**Jean-Marc Geib**



## Evaluation des diplômes Licences – Vague D

Académie : Paris

Établissement déposant : Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3

Académie(s) : /

Etablissement(s) co-habilité(s) : /

Mention : Langues étrangères appliquées

Domaine : Arts, lettres et langues

Demande n° S3LI140006711

## Périmètre de la formation

- Site(s) (lieux où la formation est dispensée, y compris pour les diplômes délocalisés) :  
Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3.
- Délocalisation(s) : /
- Diplôme(s) conjoint(s) avec un (des) établissement(s) à l'étranger : /

## Présentation de la mention

La licence mention *Langues étrangères appliquées* (LEA) de l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 propose une formation à la maîtrise de deux langues à choisir parmi l'anglais, l'allemand, l'arabe, le chinois, l'espagnol, l'italien, le hongrois, le portugais et le russe, associée à des enseignements de matières relevant du domaine de l'entreprise comme les sciences économiques, le droit et la communication professionnelle. L'étudiant a la possibilité de choisir d'étudier une troisième langue parmi celles proposées, au même niveau que les deux autres, sous réserve de ne pas être débutant.

Deux parcours sont proposés en troisième année de licence (L3), *Affaires et commerce* et *Traduction spécialisée*, permettant un début de spécialisation. La mutualisation de certains enseignements de L3 permet des réorientations entre les deux parcours. Un stage obligatoire d'un minimum de six semaines est à effectuer en L3, si possible à l'étranger.

## Synthèse de l'évaluation

- Appréciation globale :

La licence mention *LEA* proposée par l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 est construite de façon à permettre aux étudiants d'affiner leur maîtrise de deux (voire trois) langues étrangères parmi celles proposées par l'établissement à travers des enseignements de langue, mais également par un enseignement de civilisation en rapport avec les aires géographiques et culturelles des langues étudiées. Un effort d'harmonisation a été fait depuis la dernière évaluation en 2008 pour que la composition des parcours soit identique pour toutes les langues. Le fait de permettre le choix d'une troisième langue étudiée au même niveau que les deux autres correspond à l'évolution des métiers ouverts aux étudiants de langue. L'orientation professionnelle de la mention repose sur la présence, dans tous les semestres, d'enseignements liés aux dimensions économiques et juridiques des entreprises et sur la possibilité de choisir en troisième année (L3) entre l'un des deux parcours suivants : *Affaires et commerce* et *Traduction spécialisée*. De plus, la présence d'enseignements de communication orientés vers le monde de l'entreprise renforce la dimension professionnalisante de la mention. On peut toutefois s'interroger sur l'adéquation entre l'orientation économique et juridique des enseignements, et l'absence d'enseignements de gestion et marketing, compte tenu de l'annonce sur la fiche RNCP (Répertoire National des Certifications Professionnelles) de compétences dans ces domaines. Un stage obligatoire d'un minimum de six semaines, effectué de préférence dans une institution ou une entreprise étrangère, contribue également à la préparation au monde professionnel. Toutefois, le pourcentage d'étudiants effectivement concernés par des stages à l'étranger n'est pas indiqué.

Des enseignements de méthodologie, ainsi qu'une unité d'enseignement (UE) de préprofessionnalisation, consacrée en deuxième année de licence (L2) à la construction du portefeuille de compétences, renforcent la prise en compte des enjeux professionnels. Au regard des indications sur le rôle des enseignants référents, il n'est pas mentionné de tutorat d'accompagnement, qui pourrait être utile étant donné la déperdition significative d'étudiants entre les deux premières années. Le nombre d'inscrits passe de presque 800 en L1 à 500 en L2 pour l'année 2010-2011. Certes le taux de réussite en première année est en moyenne de 55 %, mais il comprend des étudiants qui passent en deuxième année sans avoir réussi toutes les unités d'enseignement de la première année. Ce taux n'a pas progressé de façon significative depuis 2007. Le taux d'étudiants ayant validé leur diplôme est un peu plus élevé (62 % en 2011), montrant que c'est le passage en deuxième année qui reste le plus problématique.

Les poursuites d'études possibles sont variées. Deux masters à Paris 3 faisant suite aux parcours de L3 sont mentionnés (*Langues et affaires économiques et internationales*, *Traduction spécialisée juridique et financière*), mais d'autres voies sont possibles étant donnée la nature pluridisciplinaire de la formation, soit à l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3, soit à l'Université Paris 7 Diderot. Le taux de poursuite d'études en M1 était de 71 % en 2010/2011, mais le dossier ne donne pas d'indications chiffrées concernant les formations de master choisies par les étudiants, à Paris 3 ou dans d'autres établissements. La possibilité d'une mobilité internationale, pourtant un élément clé de la réussite des formations *LEA*, n'est pas développée de façon explicite dans le dossier, bien que soit indiqué un grand nombre d'accords internationaux et Erasmus. D'après les informations trouvées dans l'autoévaluation, seulement 20 à 30 étudiants chaque année effectuent une mobilité internationale, ce qui représente 7,5 % de l'effectif de la troisième année. L'implication de professionnels issus de l'entreprise dans la filière, leur intégration dans l'équipe pédagogique et leur rôle dans la création de liens avec les milieux professionnels ne sont pas non plus exposés de façon à permettre une évaluation fine de cette dimension de la formation ; le pourcentage des heures effectuées par des professionnels n'est pas non plus renseigné.

La manière dont la formation est pilotée, et dont elle prend en compte les spécificités de *LEA* (dimension professionnalisante, mobilité internationale, gestion des intervenants extérieurs) est insuffisamment explicitée, même si la composition de l'équipe pédagogique est indiquée. De même, l'existence d'un conseil de perfectionnement est mentionnée, mais sans indication de la date de mise en place ou du fonctionnement. Une évaluation des enseignements a été mise en place par l'Université à partir de 2011 qui a montré « un taux de satisfaction important » en ce qui concerne la mention *LEA*. L'attractivité de la filière est indéniable (l'effectif varie entre 700 et 900 en première année) et la mention est construite de façon à offrir aux étudiants de langue une formation en adéquation avec les exigences du monde professionnel. On peut toutefois regretter l'absence d'un suivi des étudiants diplômés qui permettrait d'affiner l'offre de formation en fonction de l'évolution des besoins et des retours d'expérience. Il manque également un suivi des étudiants non diplômés.

De façon générale, le dossier reflète une formation bien pensée et bien menée, mais il reste superficiel sur des questions importantes, comme les poursuites d'études, les possibilités de réorientation, la composition de la population étudiante, les dispositifs d'information, les actions de valorisation. Le taux d'insertion après la licence n'est pas indiqué. Les indicateurs ne sont pas commentés, alors que des tableaux de bord permettent à l'équipe pédagogique d'obtenir des renseignements permettant un pilotage de la filière.

- Points forts :
  - Une formation pluridisciplinaire, construite harmonieusement de façon à permettre la maîtrise de deux, voire trois langues étrangères, et de compétences relevant de l'entreprise, comme les sciences économiques et juridiques.
  - Une spécialisation progressive menant au choix entre le parcours *Affaires et commerce* et le parcours *Traduction spécialisée* et intégrant progressivement des matières permettant une connaissance du monde professionnel et la construction d'un projet personnel.
- Points faibles :
  - La mobilité internationale ne semble pas suffisamment développée pour une filière dont l'objectif est une utilisation des langues en milieu professionnel.
  - Le dispositif d'accompagnement et d'aide à la réussite ne semble pas suffisant compte tenu des taux d'échec en première année.
  - L'intégration des intervenants extérieurs professionnels et leur rôle dans la création de liens avec le monde professionnel n'apparaissent pas assez clairement.
  - Les outils permettant un suivi des étudiants diplômés et non diplômés, ainsi qu'une connaissance de la population étudiante, ne sont pas suffisamment exploités.

## Recommandations pour l'établissement

La licence mention *LEA* proposée par l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 offre une formation en deux (voire trois) langues étrangères dans une perspective professionnelle orientée vers le travail en entreprise et les métiers de la traduction en milieu professionnel. Aux enseignements de langue et de civilisation en rapport avec les aires linguistiques étudiées, s'ajoutent des enseignements concernant les aspects économiques et juridiques du monde de l'entreprise.

Il conviendrait de renforcer le pilotage de la formation de façon à permettre une réflexion sur les points qui nécessitent à la fois concertation et action, en particulier la mobilité étudiante et le recrutement et l'encadrement d'intervenants professionnels dont le rôle doit être plus étroitement associé à la dimension professionnalisante de la mention. Il semblerait pertinent qu'un plus grand nombre d'entreprises et de professions soient représentées parmi les intervenant extérieurs.

Il serait important également de développer et d'utiliser des outils permettant de connaître le devenir des étudiants, à la fois ceux qui disparaissent de la filière, en particulier en première année, et ceux qui sortent diplômés, de façon à connaître non seulement les poursuites d'études choisies, mais aussi le devenir professionnel. L'évaluation des enseignements pourrait également être un outil permettant une évolution de la formation et une amélioration des taux de réussite. Il conviendrait enfin d'améliorer les procédures d'aide à la réussite pour éviter que presque 50 % de l'effectif de première année se trouve en situation d'échec.

## Notation

- Projet pédagogique (A+, A, B, C) : A
- Dispositifs d'aide à la réussite (A+, A, B, C) : B
- Insertion professionnelle et poursuite des études choisies (A+, A, B, C) : B
- Pilotage de la licence (A+, A, B, C) : B



# Observations de l'établissement

## PRÉSIDENCE

Paris, le 22 juillet 2013

Marie-Christine LEMARDELEY  
Présidente de l'Université Sorbonne  
Nouvelle - Paris 3

à

M. Jean-Marc GEIB,  
Directeur de la Section des formations et  
des diplômés  
AERES

**Objet : observations et réponses au sujet de l'évaluation de l'offre de formation en licence de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3**

Monsieur le directeur,

Vous voudrez bien trouver ci-joint mes réponses au sujet de l'évaluation de l'offre de formation en licence de l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3. Elles se composent de réponses spécifiques par mention reprenant point par point différentes remarques formulées par les experts de l'AERES.

En collaboration avec les responsables de formation, les recommandations de l'AERES permettront d'envisager des axes de développement dans le cadre de la politique de l'établissement en termes d'offre de formation. Comme convenu, les observations et éléments de réponse synthétique sur les rapports "offres globales" niveau licence et master vous seront ainsi transmis d'ici la fin août.

En vous souhaitant bonne réception, je vous prie d'agréer, Monsieur le directeur, l'expression de mes sentiments distingués.



Marie Christine Lemardeley

## Licence mention LEA

- *« Déperdition d'étudiants entre les deux premières années. Mise en question du dispositif d'aide à la réussite : les enseignants référents sont prévus, mais non le tutorat d'accompagnement »*

### REPONSE:

Plusieurs expériences de tutorat d'accompagnement ont été conduites sous l'égide du CEVU au cours des dernières années ; elles ont toutes abouti à un bilan mitigé. Ainsi le tutorat général testé dans toutes les mentions de l'établissement a été abandonné. Ce dispositif n'arrivait pas à mobiliser les étudiants en difficulté qui le vivaient à la fois comme une stigmatisation et comme une charge de travail supplémentaire sans lien direct avec le cursus. Le CEVU a pour cette raison promu des formes d'aide à la réussite qui impliquent des enseignants, s'adressent à toute la cohorte et sont intégrés dans les cursus (enseignants référents, enseignement différencié, cours optionnels d'aide à la réussite en concurrence avec d'autres cours), et proposé de tester un nouveau format de tutorat en lien direct avec un cours spécifique dont le taux de réussite est particulièrement faible. Les tuteurs ont été formés par les enseignants concernés. Ce nouveau type de tutorat a échoué de la même façon que le tutorat général dans le cadre du cursus présentiel.

Le département a ainsi mis en œuvre les différentes formes d'aide à la réussite proposées par le CEVU en prévoyant des UE de Méthodologie du travail universitaire en L1, ainsi que des enseignants référents, qui interviennent, toujours en L1, pour fournir un suivi personnalisé et adapté aux étudiants répartis en groupes de TD. De ce fait, les enseignants référents accomplissent également un travail de tutorat d'accompagnement.

Par ailleurs, une des raisons de la déperdition en L1 relève probablement du fait que, bien qu'un niveau non débutant dans les deux langues étrangères choisies soit exigé pour l'inscription en L1, certains inscrits sont en réalité des débutants, qui tentent leur chance, et qui finissent par réaliser que le niveau exigé ne leur correspond pas.

- *« L'implication des professionnels, leur intégration dans l'équipe pédagogique et leur rôle dans la création de liens avec le milieu de l'entreprise n'est pas exposée de façon à permettre une évaluation fine de cette dimension de la formation »*

### REPONSE:

Les professionnels interviennent dans le département LEA à titre de chargés de cours, et ne reconduisent pas forcément leur charge d'une année sur l'autre. Par conséquent, leur nombre, leur implication et leur intégration sont aussi variables, que difficilement quantifiables ou prévisibles. Un travail très lourd est assuré sans cesse, consistant à chercher, contacter et proposer une collaboration à des professionnels qualifiés et susceptibles de créer des liens avec le milieu de l'entreprise : ce travail repose entièrement sur la bonne volonté des enseignants titulaires. Or, compte tenu de la faible rémunération des HC, les professionnels ne sont pas toujours intéressés par une charge de travail non négligeable.

- *« Pourcentage des étudiants concernés par des stages à l'étranger non renseigné »*

### REPONSE:

30% des étudiants inscrits sont concernés par des stages à l'étranger.

- *Absence d'indications chiffrées concernant les formations de master choisies par les étudiants, à Paris 3 ou ailleurs.*

**REPONSE:** 50% de nos étudiants de L3 s'inscrivent en Master LAEI à la Sorbonne Nouvelle - Paris 3 ; 30 à 40% se dirigent vers le Master traduction, toujours à la Sorbonne Nouvelle.



- *« D'après les informations données dans l'autoévaluation, il y a peu de départs internationaux »*

**REPONSE:**

L'autoévaluation se réfère au dernier quadriennal. Actuellement, le département a relancé une politique de développement de la mobilité étudiante qui a eu pour effet une augmentation des chiffres précédents : dans l'année en cours, 2012-2013, le département a ainsi favorisé 59 départs pour la licence, et 27 pour les masters. Il faut toutefois rappeler que l'Université Sorbonne Nouvelle - Paris 3 n'autorise les départs qu'en L3 et en M1 ; le pourcentage de départ est donc, au contraire, assez important. Sur environ 350 étudiants en L3, 59 sont en mobilité. Il faut rappeler aussi que les revenus de la population étudiante inscrite dans le département LEA ne lui permettent pas forcément d'envisager des départs à l'étranger.

- *« La date de mise en place du conseil de perfectionnement n'est pas renseignée »*

**REPONSE:**

Le conseil de perfectionnement n'était pas envisagé dans l'ancien quadriennal. Il a été prévu par le département LEA, conformément au cadrage établi par l'université Sorbonne Nouvelle - Paris 3, pour le prochain quadriennal. Or, si quelques concertations sur sa composition ont pu avoir lieu, il reste que son fonctionnement doit être décidé et voté par le Conseil de gestion du département et puis validé par le CG de l'UFR ; ces décisions seront votées, vraisemblablement, dans l'année 2013-14, en vue de la mise en place des nouvelles maquettes en 2014-2015.

- *« Absence d'un suivi des étudiants, diplômés et non. »*

**REPONSE:**

L'université Sorbonne Nouvelle – Paris 3 a engagé un processus de réorganisation de l'ensemble des services de la sphère de compétence du Conseil des études et de la vie universitaire qui doit aboutir à leur intégration dans une direction des études et de la vie universitaire (DEVU). Cette nouvelle direction comporte notamment un OVE renforcé, et la mise en œuvre d'un pôle « orientation et insertion des étudiants » qui permettront de mieux assurer le suivi des étudiants diplômés ou non. Ce processus entrera dans la phase concrète de sa réalisation dès la rentrée universitaire 2013.